



Le choix de la mort

Hugo Meunier - La Presse, 3 juin 2013

« Je me suis suicidé. Appelle le 911. »

La note griffonnée d'une main fatiguée avait été placée dans la porte d'entrée de la maison.

Laurent Rouleau, 51 ans, allait ensuite prendre sa carabine, la retourner contre lui et faire feu à deux reprises dans le bois derrière sa résidence rustique de Trecesson, en Abitibi.

Atteint de sclérose en plaques, l'homme était désireux d'en finir avec 15 ans de souffrance.

Mais ce matin-là, en juin 2010, Laurent Rouleau s'est raté. Avant de perdre connaissance, dans son désespoir, il est parvenu à alerter le 911.

Sylvie Coulombe, sa conjointe des 20 dernières années, ne doit absolument pas le trouver comme ça, agonisant. « Quand je suis arrivée à l'hôpital, il avait l'air tellement désespéré. Il m'a dit : "Tu vois, je ne suis capable de rien faire, même pas de me suicider." »

Laurent Rouleau a rendu l'âme une douzaine d'heures plus tard.

Près de trois années ont passé. Mme Coulombe habite maintenant seule dans la belle maison abitibienne. Plusieurs peintures de Laurent ornent les murs. Ses cendres reposent dans une vieille boîte à biscuits, sous une machine à coudre tout aussi ancienne.

La mort de Laurent n'est pas venue brusquement.

Elle s'est immiscée sournoisement, s'est retrouvée au cœur de houleux, de déchirants débats, avant d'être acceptée.

Comme cette maladie est dégénérative, c'était une question de temps avant que Laurent ne se retrouve cloué dans un fauteuil roulant. Mais pas question pour cet homme orgueilleux, bricoleur et marginal d'attendre passivement la mort et de devenir un fardeau pour ses proches.

Il aborde alors le suicide pour la première fois avec sa conjointe. Il entend se donner la mort avant de ne plus en être capable. « Je n'étais pas d'accord au début, mais quand je l'ai vu souffrir, je me suis dit que c'était égoïste de ma part et que je ne pouvais pas décider pour lui. »

Le couple s'informe sur le sujet. Comme le suicide assisté est illégal ici, il se tourne alors vers la Suisse, où le suicide assisté est permis sous conditions. « On a finalement annulé. Laurent ne voulait pas me laisser ramener son corps toute seule. »

Le temps passe, les ravages de la maladie augmentent.

Laurent a maintenant besoin d'aide pour s'habiller et manger, et il tombe souvent. Il ne lui reste que la lecture, mais sa vue est en train de faiblir.

Son heure est venue. Il le sait. Avant qu'il ne soit trop tard. La nuit, il pleure seul dans le salon, angoissé à l'idée de passer à l'acte. « Je lui ai demandé de le faire quand je serais prête. "Tu ne seras jamais prête", m'a-t-il répondu. »

Laurent s'est tiré deux balles dans le ventre après une belle lune de miel à Québec, au cours de laquelle le couple a souligné 20 ans d'amour.

Les médecins ont d'abord voulu le sauver, avant de se soumettre à sa volonté en le laissant mourir.

Quelques proches ont le temps de le voir une dernière fois, dont sa mère de 85 ans. « Tu vois, maman, ton fils a encore fait une niaiserie », lui dit-il.

Les enfants, dont plusieurs habitent loin de l'Abitibi, n'ont pas le temps de se rendre. Ils ont dû se contenter de quelques paragraphes d'une écriture tremblotante. « Je suis heureux de mourir, je suis allé aussi loin que je pouvais avec mon corps. »

Sylvie Coulombe remercie la vie de lui avoir permis de rester jusqu'à la fin au chevet de son amoureux, sa main dans la sienne.

Même si la poussière est un peu retombée, elle a du mal à ne pas être révoltée contre le système. Cette psychothérapeute estime qu'il est urgent d'offrir de meilleurs soins palliatifs aux patients souffrant de douleurs chroniques, en plus d'envisager sérieusement des méthodes alternatives. « Mais ce débat appartient à la société », résume Mme Coulombe, qui a témoigné de son expérience devant la commission Mourir dans la dignité deux mois après la mort de Laurent.

Le choix de la mort

Hugo Meunier - La Presse, 3 juin 2013

Lorsqu'il a eu le coup de foudre pour une femme rencontrée sur un site de rencontres, il y a quatre ans, Claude Deschesnes n'aurait jamais pu imaginer se retrouver au cœur d'une croisade pour faire reconnaître le suicide assisté.

Sa conjointe Ginette Leblanc a rendu l'âme en février dernier, sans avoir pu mener à terme un combat juridique amorcé en 2011.

La Trifluvienne de 49 ans souffrait de sclérose latérale amyotrophique depuis quelques années.

La maladie s'est présentée dès le début de la relation entre Claude et Ginette. « Elle marchait d'abord à l'aide d'une canne, mais elle se décrivait comme une fille sportive. On s'est rencontrés, ç'a été le coup de foudre », explique M. Deschesnes, dans la cuisine de sa maison de Trois-Rivières.

Ginette, une infographiste qui a élevé pratiquement seule sa fille de 25 ans, emménage vite avec Claude. Leur lune de miel tourne court.

Ginette tombe de plus en plus souvent, instable sur ses jambes, avant de se retrouver clouée à un fauteuil roulant.

Lorsqu'elle reçoit son diagnostic, les médecins lui donnent quelques années à vivre.

Son amoureux se souvient encore de la crise que Ginette a faite en encaissant la nouvelle.

Après la maladie, une autre locataire pose ses valises dans le bungalow du couple. La mort. Elle devient omniprésente. Le visionnement du film *La vérité sur Jack*, mettant en

vedette Al Pacino, marque un tournant. Le film raconte la vie d'un docteur américain qui a consacré sa vie à faire légaliser l'euthanasie.

Ginette décide le lendemain matin de s'adresser aux médias pour réclamer son droit de mourir dans la dignité.

Les événements font alors boule de neige.

Un avocat prend contact avec elle pour lui proposer de porter sa cause devant un juge. Ginette Leblanc revendique le droit de choisir le moment où elle quittera ce monde. Une première au Québec. Son adversaire est un procureur fédéral, qui représente un gouvernement opposé à l'euthanasie.

Claude Deschesnes se retrouve pour sa part à plein temps dans un rôle d'aidant naturel. « À la fin, je devais l'habiller et la nourrir et même lui mettre son tampon. »

Dès mars 2012, elle se dit prête à mourir.

La bataille juridique suit son cours, lentement. Le temps est trop précieux pour Ginette Leblanc, qui s'éteindra presque un an plus tard. Ses derniers moments ont été très éprouvants. « Ça été épouvantable. Elle était confuse. Elle répétait : merde, merde ! Vite, vite ! », se souvient M. Deschesnes.

Ce furent ses dernières paroles. Son état se détériore rapidement. Une nouvelle crise ? ! ?

Comme la patiente avait dit ne vouloir aucun soin, on a commencé à lui administrer des doses de morphine. M. Deschesnes ne quittait pas son chevet, lui caressait les cheveux, lui flattait les mains. Sa belle-fille et une amie de Ginette l'ont presque forcé à aller se reposer un peu. Vers 3 h du matin, le téléphone de l'hôpital l'a tiré du lit. « Viens-t'en, vite... »

Un peu plus d'un mois plus tard, Claude Duchesnes a pris le flambeau de la bataille de Ginette. Le procès n'aura jamais eu lieu, mais l'homme ne rate aucune occasion de militer en faveur du droit de mourir dignement et du travail des aidants naturels.

M. Deschesnes comprend que beaucoup reste à faire pour changer les mentalités dans le dossier du suicide assisté. À preuve, cette délégation chrétienne venue de Washington pour dénoncer les démarches judiciaires de Mme Leblanc à l'une de ses audiences.

Il espère que l'engouement médiatique autour de sa conjointe ait contribué à ouvrir les yeux à la population.